

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mai 2018 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 4 Absents : 2 Votants : 6
Procurations : 2
Date de convocation : 7 mai 2018

Absents excusés : Jean BIJASSON – Nicole ROCHE

Procurations : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
de Nicole ROCHE à Jacqueline DUPENLOUP

Secrétaire de séance : Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Madame le Maire fait part du déménagement de la mairie, le 24 avril dernier, dans les locaux provisoires de l'ancienne école du Premier Villard. Suite à cette installation de nombreux dysfonctionnements sont apparus dans les services dus au fait que les connexions téléphoniques et numériques n'ont, à ce jour, toujours pas été rétablies par les opérateurs.

1) Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 10.04.2018

Le compte-rendu de la réunion du 10 avril 2018 ayant été lu, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté par 5 voix.

2) Validation du programme O.N.F de travaux 2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le programme annuel des travaux de la forêt communale présenté par l'ONF qui se décompose comme suit :

Travaux d'infrastructure : le montant de l'estimation est de 5 917.00 € H.T. (sans doute sous-évalué, compte tenu des intempéries de l'hiver qui peuvent nécessiter des travaux d'envergure sur les pistes)

Travaux sylvicoles : le renouvellement naturel de la forêt du Nant est problématique. Les peuplements vieillissent ; l'épicéa est très atteint par la pourriture de type Fomes. L'O.N.F. propose

une régénération par plantation avec préparation et fournitures de plants d'épicéa commun, de plants de mélèzes et mise en place des plants (ce programme de travaux peut faire l'objet d'un plan d'action sur 5 ou 6 ans).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE le programme O.N.F. des travaux d'infrastructure pour un montant de 5 917.00 € H.T.,

RESERVE sa décision sur les travaux sylvicoles (à revoir à l'automne en fonction des possibilités budgétaires après le financement de l'entretien des pistes)

3) Convention pluriannuelle alpage communal du Merlet

Madame le Maire expose la proposition de convention pluriannuelle d'alpage communal du Merlet ayant pour objet de fixer les conditions de location de l'alpage à Mme Françoise Darves-Blanc.

Cette convention porte sur une superficie totale d'environ 794.14 ha, dont environ 50.2 ha de pâturages et 186.2 ha exploitables de pâturages et rochers.

Les terrains communaux, des Granges à La Vieille Route, sont inclus dans la convention. Ont été exclus de la convention tous les communaux cultifs ainsi que les terrains communaux de l'Echaud aux Granges, pour ce qui concerne l'assise de la piste.

Les parcelles communales A80 et A767 ne sont pas incluses en totalité dans la convention.

Le loyer 2018 est fixé à 451.80 € pour les pâturages et à 344.44 € pour les pâturages et rochers, soit un loyer total pour l'année 2018 se montant à 796,24 €. L'indice de référence, servant de base au calcul de la valeur locative, est celui fixé par l'arrêté préfectoral n° 2017-1224 du Préfet de la Savoie dans lequel l'indice est 106,28. Le loyer sera indexé chaque année sur la variation de l'indice national des fermages, publié par arrêté ministériel et repris dans l'arrêté préfectoral annuel fixant les valeurs locatives des terres et bâtiments agricoles.

La discussion du conseil municipal porte sur la durée de la convention qui ne peut légalement être inférieure à 6 années : Nicole Roche demande l'application de cette durée minimum légale, pensant qu'il faut laisser le soin à la municipalité qui sera en place en 2024 de la gestion de la tacite reconduction et/ou de l'amélioration de la convention, Jacqueline Dupenloup rappelle les dérangements qui pourraient être induits par les travaux de la microcentrale du Merlet sur la partie inférieure de l'alpage (à prévoir sur une saison, voire deux), et propose une durée de 9 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 3 voix pour (avec voix prépondérante du maire)

FIXE la durée de ladite convention à 9 saisons d'estive consécutives (avec tacite reconduction par période de 6 années), soit du 15 mai 2018 au 31 octobre 2026.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la convention pluriannuelle d'alpage communal du Merlet telle que proposée

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention

4) Questions diverses

Travaux mairie – gîtes : ils ont débuté ce lundi 14 mai avec démolition des cloisons et dépose des appareils de cuisine

Bâtiment communal : un particulier est intéressé par l'ancien dortoir de l'école du Premier Villard pour y installer une miellerie. Actuellement, la commune n'est pas vendeuse.

Fermeture des guichets des gares de St Avre-La Chambre et de St Michel de Maurienne : les élus de la 4C souhaitent montrer leur désapprobation à l'annonce de la fermeture des guichets des gares de St Avre-La Chambre et St Michel de Maurienne. A cet effet, ils parcourront symboliquement le trajet St Avre – La Chambre / St Michel de Maurienne en train le mardi 15 mai prochain.

Emploi saisonnier – remplacement de l'agent technique : 9 candidats ont postulé pour occuper l'emploi saisonnier d'agent technique (du 15.06 au 31.08.2018) ; ce poste saisonnier est appelé à être pérennisé sur poste vacant Fonction Publique à compter du 1^{er} septembre 2018. La candidature de Mme Chantal Bellot-Mauroz a été retenue.

Nouveaux horaires du secrétariat de mairie : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 7 h 45 à 11 h 45 ; les lundi, mercredi et vendredi après-midi de 13 h 30 à 17 h 00 et le mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h 00.

Travaux 2018 : Monsieur Daniel Quezel-Ambrunaz, adjoint en charge travaux, indique avoir demandé différents devis pour la réalisation des travaux de voirie : cunettes au Bessay, enrobé route du Mollard, enrobé route du Planchamp, aménagement du chemin communal sous la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire donne la parole au public qui évoque le captage des Perrières dont le grillage est ouvert depuis quelques temps, l'alimentation en eau du troupeau de bovins de M. Joris Bonnivard (tuyau percé), de profondes ornières dans la route entre le hameau du Frêne et celui du Planchamp.

La séance est levée à 19 H 45.